

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Délibération 2022-19

OBJET : Budget primitif 2022

Le 6 avril 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical
Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)
Présents : 14
Visio : 0
Votants : 22
Procurations 3
Date de la convocation : 31 mars 2022

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Caroline JOUSSEMET donne procuration à Jean-Pierre DERMIT

Denise LAURENT donne procuration à Christophe ULIVIERI

Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOU, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Accusé de réception en préfecture
006-200046046-20220406-2022-19-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception en préfecture : 09/04/2022

LE CONSEIL PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement avec l'article L.1612-1, il appartient au Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers de voter son Budget Primitif 2022 dont il vient de lui être donné lecture.

Conformément aux dispositions respectivement de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite « Loi NOTRe ») et de la Circulaire Ministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux Collectivités Territoriales, il est annexé au projet de Budget Primitif une note explicative sur les informations financières essentielles ainsi qu'un rapport sur l'état et l'évolution de la dette.

Le Budget Primitif de l'année 2022 s'équilibre de la façon suivante :

Section d'Exploitation

- Dépenses : 41 200 990,14 €
- Recettes : 41 200 990,14 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Section d'Investissement

- Dépenses : 12 732 811,73 €
- Recettes : 12 732 811,73 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Total du Budget : 53 503 801,87 €

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- APPROUVE les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le rapport sur l'état et l'évolution de la dette joints ainsi que le Budget Primitif 2022 hors T.V.A. explicitées dans les annexes légales et réglementaires jointes

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

